

Nombre de Conseillers :

- en exercice..... 33
- présents 30
- absents..... 03
- votants 32
- procurations..... 02

Acte certifié exécutoire compte tenu

de sa :

télétransmission en Préfecture le :

21 NOV. 2022

publication en ligne le :

22 NOV. 2022

DAVIET Roland, Maire.

Le 15 novembre 2022 à 18h45, le Conseil Municipal d'Epagny Metz-Tessy, dûment convoqué le 8 novembre 2022, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle d'animation, sise 15 rue de la Grenette, sous la présidence de Monsieur Roland DAVIET, Maire d'Epagny Metz-Tessy.

PRÉSENTS : Tous les Conseillers sauf M. Jean-Philippe BOIS, M. Jean-Philippe BRITON et Mme Célia DE LA CHAPELLE, absents et excusés.

M. Jean-Philippe BOIS a donné procuration à M. Lucien LAVOREL.

M. Jean-Philippe BRITON a donné procuration à M. Joseph PELLARIN.

M. Lucien LAVOREL a été désigné secrétaire de séance.

- O B J E T -

2022 / 103 Adaptation du tableau des emplois :

Monsieur le Maire expose ;

Les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

VU le code général de la fonction publique, notamment son article L 313-1,

CONSIDÉRANT la nécessité de maintenir un service public de qualité,

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés, DÉCIDE :

DE SE PRONONCER FAVORABLEMENT SUR LA CRÉATION des postes dont le détail figure en annexe.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés sont inscrits au budget.

Pour Extrait Conforme,
Le Maire,



Roland DAVIET.

Le secrétaire de séance,

Lucien LAVOREL.

CREATION DE POSTES

Il est proposé de créer les emplois permanents suivants :

Poste	Nb	Temps de travail	Date d'effet	Observations
ATSEM principal 2 ^{ème} classe	1	Temps non complet (29.5/35 ^{ème})	16/11/2022	Modification du grade d'un agent pour mettre en conformité son grade et ses fonctions (suppression en parallèle d'un poste adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à 29.5/35 ^{ème}).

Il est proposé de créer l'emploi non permanent suivant :

Poste	Nb	Temps de travail	Date d'effet	Observations
Agent périscolaire GS Tuilerie	1	Temps non complet (26/35 ^{ème})	01/12/2022	Contrat aidé et financé par l'Etat (Parcours Emploi Compétence)